

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 15-06 portant classement au titre des monuments historiques de « **l'orgue en totalité** »

du Centre de Soins et d'Education spécialisés *Alfred Peyrelongue*

à **AMBARÈS-et-LAGRAVE** (Gironde) code insee: 033003

La ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 11 décembre 2008,

Vu la lettre d'adhésion du 10 juin 2009 de Monsieur Luis Daney, président de l'Institut régional des sourds et muets (I.S.R.A.), favorable au classement, en totalité, de l'orgue ayant appartenu au compositeur Charles Gounod,

Considérant que la conservation de l'orgue en totalité (partie phonique et son buffet) aujourd'hui conservé au Centre de Soins et d'Education spécialisés *Alfred Peyrelongue* à Ambarès-et-Lagrave (Gironde) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale au 19ème siècle et de son lien avec Charles Gounod, compositeur,

Article 1

Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier - immeuble par destination - ci-après désigné:

AQUITAINE

33 - Gironde - **AMBARÈS-et-LAGRAVE** - Centre de Soins et d'Education spécialisés *Alfred Peyrelongue* -

Orgue en totalité (partie phonique et son buffet) construit par la Manufacture Cavaillé-Coll, en 1880, ayant appartenu au compositeur Charles Gounod.

Article 2

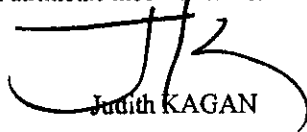
Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune pour son information, au propriétaire qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le

21 JUIN 2009

POUR AMPLIATION

Le Chef du Bureau de la Conservation du
Patrimoine mobilier et instrumental


Judith KAGAN

Pour le Ministre et par délégation
le directeur de l'architecture et du patrimoine


Michel CLEMENT